

**Procès verbal du conseil
Communauté de Communes du Pays Beaumontois
du 19 Décembre 2009**

L'an deux mille neuf, le dis neuf Décembre, à 9 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 8 Décembre 2009.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 27

BAYAC

Annick CAROT
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Gérard ROUSSELY
Gabriel VIDAUD

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES

Jean Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Maryline BOISSERIE

NOJALS ET CLOTES

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE
Jacques CHASTANET
Thierry PIMOUGUET

ORDRE DU JOUR

1. Modifications du Règlement des marchés publics
2. Convention SATESE
3. Convention ENVOL
4. Créances Irrécouvrables
5. Augmentation des tarifs pour 2010
 - Ramassage scolaire
 - Redevance assainissement collectif et non collectif
 - Augmentation des tarifs des repas pris au Collège
6. Questions relatives au Personnel
 - Renouvellement de contrats
 - Régime indemnitaire du Personnel
 - Droit à l'action sociale
7. Achat de matériel
 - Equipement d'une classe numérique à l'école de Naussannes
 - Achat de TBI (Tableau Blanc Interactif) pour les écoles de BEAUMONT et

MONSAC

8. Travaux en cours
 - Réunion assainissement du bourg de BAYAC
 - Projet nouvelle tranche assainissement de BEAUMONT
9. Renouvellement du PLAH (Programme Local pour l'Amélioration de l'Habitat)
10. Planning des réunions 2010
11. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 31 octobre 2009.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et le président engage l'ordre du Jour.

1 Modifications du Règlement des marchés publics

Tous les deux ans, les seuils des directives européennes des marchés publics sont révisés par la Commission Européenne de manière à respecter les engagements internationaux de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les nouveaux seuils pour 2010 et 2011 devront s'appliquer à compter du 1er Janvier et les règlements des collectivités doivent être modifiés en ce sens.

Le seuil de 206 000 € HT devient 193 000 € HT et celui de 5 150 000 € HT devient 4 850 000 € HT.

De plus, le président a maintenant la possibilité d'accepter un avenant dans la mesure où les crédits sont inscrits au budget.

Le président a également pouvoir pour la conclusion de toutes les conventions ou baux d'un montant inférieur à 5 000 €.

Le conseil accepte de modifier le règlement des marchés publics de la Communauté de Communes mais aussi la délibération de délégations des pouvoirs du Président.

2 Convention SATESE

Suite au décret du 26 Décembre 2007 et à l'arrêté d'application, les départements ne peuvent plus fournir une assistance technique gratuite aux collectivités en matière d'assainissement collectif, ce que réalisait le SATESE.

Le SATESE peut continuer à nous fournir une prestation d'assistance technique mais nous devons conclure une convention définissant les conditions de suivi du service (réaliser les contrôles d'autosurveillance, transmettre les données à l'Agence de l'Eau, assister dans la tenue du cahier d'exploitation, aider à l'exploitation de la station d'épuration, assurer la formation du personnel exploitant).

La participation financière pour le service fourni par le SATESE est de 0.70 € par habitant DGF par an soit pour la Communauté de Communes 3 068.80 €.

3 Convention ENVOL

Il existe sur le territoire des cantons de Monpazier et de Beaumont, un accueil pour les très jeunes enfants et leurs familles à raison de 2 demi-journées par mois (L'accueil a lieu 2^{ème} et 4^{ème} Jeudi de chaque mois de 9h à 12h).

Les Communautés de Communes doivent prendre en charge la coordination, la gestion, ...

Les frais sont la location des locaux, le nettoyage, les assurances (personnel, lieu, public,...).

Ces frais sont à la charge de la structure qui reçoit. La CAF apporte une participation financière au projet dans le cadre des contrats enfance.

L'année passée, la Communauté de Communes du Monpaziérois assurait cet accueil à LOLME.

Pour 2010, il est envisagé d'organiser cet accueil sur Beaumont, dans une salle du sous-sol de la Calypso. Des travaux (changer le lino) ont été réalisés.

Le conseil autorise le président à signer la convention avec les partenaires d'ENVOL.

Convention ATESAT

La convention ATESAT conclue pour la période triennale 2007/2009 arrive à échéance. Nous avons la possibilité de la renouveler. La contribution à verser à l'Etat est de l'ordre de 3 658 € en 2009.

Les unités territoriales de la DDE, futurs services territoriaux de la Direction Départementale des Territoires DDT qui sera créée le 01 Janvier 2010, prendront contact avec la communauté de Communes pour définir les modalités.

4 Créances Irrécouvrables

La Communauté de Communes a une créance de 30.48 € concernant les transports scolaires 2003 de quelqu'un qui est inconnu au fichier de la trésorerie. Il convient donc d'inscrire cette créance en créance irrécouvrable.

5 Augmentation des tarifs pour 2010

Il faut fixer les tarifs 2010 avant le 1^{er} janvier.

Le président propose aux membres du conseil que certains soient actualisés mais que d'autres ne soient pas augmentés.

❖ Pour les activités Péri et extra scolaires (Centres de loisirs sans hébergement),
les tarifs ont été modifiés le conseil précédent,

A compter du 1^{er} Janvier 2010 tarifs à l'heure (toute heure entamée est due)

Activités périscolaires Garderie Saint-Avit-Sénieur	Sans aide	Avec aide	
		CNAF MSA	RMI
	1.05 € / heure	0.60 € / heure	0.12 € / heure

Activités extrascolaires	Pays Beaumontois	Extérieurs
	Demi-journée : 5 €	Demi-journée : 8 €
	Journée avec repas ou demi-journée avec repas : 12 €	Journée avec repas ou demi-journée avec repas : 17 €

Sorties proposées aux enfants qui fréquentent les accueils de loisirs « les Galopins du Pays Beaumontois »	Pour chaque sortie et par enfant	5 € par sortie en plus
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------

-

❖ Concernant la location Salle La Calypso et celle de la Salle des sports de Naussannes,

les tarifs sont inchangés.

❖ Augmentation des tarifs des repas pris au Collège

Les élèves des écoles de BEAUMONT prennent leurs repas au Collège qui facture, selon le barème établi par le conseil général, les repas à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes a une régie pour la vente des tickets de cantine qui se fait à la Mairie de BEAUMONT. Depuis plusieurs années, les parents souhaitaient simplifier le

dispositif de vente de tickets de cantine, les élus craignaient les vols dans la mairie du fait de l'encaissement d'argent liquide,....

Avec la possibilité d'avoir recours au prélèvement automatique, la communauté a envisagé un nouveau fonctionnement et une suppression de la vente de tickets donc de la régie qui en est l'objet.

Le prix du repas du Collège fixé par le Conseil Général passera de 2.30 € à 2.35 € à compter du 1er Janvier 2010. Les tickets sont vendus 2.50 €

Compte tenu des difficultés des ménages et des transformations dans le fonctionnement, il est proposé de ne pas modifier le prix du repas des élèves.

❖ Ramassage scolaire

Le Conseil général est organisateur du ramassage scolaire en DORDOGNE (il a la compétence, il détermine les circuits, les points d'arrêt et attribue les circuits aux transporteurs). La communauté de communes est organisateur secondaire c'est-à-dire qu'elle gère les problèmes de ramassage sur le territoire.

Le Conseil Général de la Dordogne subventionne le ramassage scolaire sur la base de 80%, donc 20% restent à la charge des parents ou de la collectivité.

Le Conseil Général paie les transporteurs et appelle auprès de l'organisateur secondaire la part non subventionnée. Ainsi, la CCPB verse 40 586 euros au Conseil Général concernant le transport scolaire,

32 400 € sont facturés aux parents selon un tarif qui est délibéré tous les ans. Le ramassage scolaire revient donc à 8 186 € à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Général n'a pas procédé à une augmentation de ses tarifs pour l'année scolaire 2009/2010. Donc, la CCPB peut difficilement augmenter les tarifs mais par contre, il peut être rectifié notre fonctionnement au niveau de l'intervention des communes. En effet, le ramassage concerne des élèves qui n'appartiennent pas aux communes de la communauté et qui bénéficient du service aux mêmes conditions que ceux des communes du Pays Beaumontois. L'année scolaire 2009/2010 étant en cours, il peut être envisagé de rectifier les tarifs pour la rentrée scolaire 2010. Cette réflexion est à mener avec celle sur la fréquentation des écoles.

❖ Redevance assainissement collectif

Le budget de l'assainissement collectif est déficitaire. Les recettes réelles équilibrent les dépenses réelles de fonctionnement mais ne suffisent pas à couvrir les remboursements en capital de la Dette. Cette année, l'augmentation des charges a été limitée (- 6% sur les

charges d'hydrocurage, charges de personnel,...) mais en même temps les volumes de consommation ont baissé (9%).

L'annuité d'emprunt et les charges d'exploitation s'élèvent à 119 085.00 € alors que les consommations et les redevances totalisent 93 828.35 €.

Il faut une subvention de 25 256.65 € pour équilibrer le budget annexe.

Avec la nouvelle tranche d'assainissement de BEAUMONT, en augmentant la redevance de 8% par an comme cela a été préconisé dans l'étude conseil et assistance de la DDAF l'année passée, l'équilibre serait atteint en 2012 / 2013.

Verser une subvention d'équilibre ne paraît pas anormal dans la mesure où l'on augmente maintenant de façon régulière et significative (8%) la redevance des personnes qui bénéficient du service.

Nouveaux tarifs définis selon l'étude DDAF 2008

	2009	2010	2011
Prime fixe	121.00 €	121.00 €	121.00 €
Prix au m ³	1.219 €	1.428 €	1.589

Il est rappelé que l'objectif est de parvenir à un équilibre du budget annexe de l'assainissement parce qu'il n'est pas normal de faire payer à des contribuables, ceux qui paient l'assainissement non collectif, le déficit d'un service dont ils ne bénéficient pas.

Le conseil accepte d'augmenter le prix du m³ à 1.428 € et de verser au budget annexe une subvention de 25 256.65 €

❖ Redevance assainissement non collectif

Le président précise que les tarifs ont été fixés début 2009 suite à la modification de la réglementation sur les contrôles d'assainissement (périodicité de 8 ans pour les contrôles des installations conformes) et aux tarifs du nouveau marché avec le SIAEP. Elle souhaite qu'ils restent inchangés.

-

- Installations nouvelles :

- Contrôle de conception : 76,50 € TTC
- Contrôle de bonne exécution : 81,50 € TTC
- Contre visite si nécessaire : 40,50 € TTC

- Ayant reçu un avis défavorable
 - o Contrôle de conception : 90,00 € TTC
 - o Contrôle de bonne exécution : 81,50 € TTC
 - o Contre visite si nécessaire : 40,50 € TTC
- Ayant reçu un avis favorable avec prescriptions : 76,00 € TTC

❖ Taxe de séjour

Le président propose de laisser les tarifs tels qu'ils sont.

Tarifs par personne et par nuitée

- Gratuité pour les enfants de moins de 13 ans
 - 0,30 € pour les campings
 - 0,50 € pour toutes autres catégories d'hébergements

Exonérations :

- ⇒ Les enfants de moins de 13 ans
- ⇒ les bénéficiaires de l'aide sociale (invalides, RMIstes...)
- ⇒ Les mutilés blessés et malades par suite de faits de guerre
- ⇒ Les personnes qui travaillent momentanément dans le Pays Beaumontois
- ⇒ Les occupants à titre gratuit

❖ Tarifs des prestations de service

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes qui a été validée par la Sous-Préfecture le 23 Novembre, celle ci va appeler auprès des communes des fonds de concours et des prestations pour l'année 2010.

Les fonds de concours feront l'objet de délibérations conjointes établies au moment du budget. Les prestations de service ont pour objet de déterminer les modalités financières de contribution des communes se fondant sur un transfert de charges et doivent faire l'objet d'une convention et d'une délibération au préalable mentionnant les conditions de remboursement par les communes des frais des services.

Des simulations ont été établies à partir de l'exercice 2008. Les résultats de 2009 confirment ces estimations. Il est possible donc d'établir un coût à l'unité de ces prestations par secteur, un barème qui sera calculé prévisionnellement en année (n) selon les coûts de (n-1) et corrigé lors de la préparation du Compte administratif (n).

- Secrétariat : 20 € de l'heure
- Personnel d'Entretien bâtiment : 15 € de l'heure
- Personnel d'Entretien bourg : 15 € / heure
- Personnel d'entretien en Contrat aidé : 1.50 € / heure

Voirie : 1 € le ml par an
(les prestations seront appelées par trimestre et pour la voirie à raison de 0.25 € par ml).

6 Questions relatives au Personnel

❖ Renouvellement contrat de travail Valérie Guimberteau

Valérie Guimberteau est employée au restaurant scolaire de Naussannes comme agent technique à temps non complet (21,25 heures hebdomadaires). Son contrat arrive à son échéance le 31 décembre 2009. Il est proposé de renouveler son contrat.

❖ Renouvellement contrat de travail Bernadette Boutade

Bernadette Boutade assure les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle de BEAUMONT et à l'école de SAINT AVIT SENIEUR avec un temps de travail annualisé correspondant à 2 jours hebdomadaires. Son contrat de travail 12.50/35^{ème}, arrive à son terme le 31 janvier 2010. Il est proposé de renouveler son contrat dans les mêmes conditions.

Madame Boutade effectue également des remplacements de surveillance, de cantine ou de ménage.

❖ Régime indemnitaire du Personnel

Le président explique que la commission du personnel s'est réunie pour attribuer le régime indemnitaire prévisionnel pour 2010. Le montant s'élève à 53 231.46 €. La commission a souligné qu'il faut rappeler à l'occasion de réunion avec les agents que ce régime n'est pas obligatoire et peut être suspendu.

❖ Droit à l'action sociale

La communauté de Communes a mis en oeuvre le droit à l'action sociale à compter du 1^{er} Janvier 2009 par le versement d'un montant mensuel de 12 € à tout agent en activité et avec traitement, titulaire ou contractuel dès lors que le contrat à une durée égale ou supérieure à 6 mois, sous réserve de la communication par l'agent d'une attestation d'adhésion à une mutuelle.

40 agents bénéficient du versement de l'action sociale soit le versement mensuel de 480 €.

7 Achat de matériel

❖ Equipement d'une classe numérique à l'école de Naussannes

Suite à l'appel à projet de l'Education Nationale, l'école de NAUSSANNES a été retenue pour bénéficier de 80% de subventions pour l'achat d'une école numérique (Tableau Blanc interactif avec son ordinateur, douze portables, connexion haut débit, armoire sécurisée). L'équipement pour une classe est de l'ordre de 12 à 13 000 € HT et l'Etat participe à hauteur de 9 000 €.

❖ Achat de TBI (Tableau Blanc Interactif) pour les écoles de BEAUMONT et MONSAC

Les écoles de Beaumont et de Monsac souhaitent bénéficier d'un TBI. Cet équipement permettrait de familiariser les élèves avec les nouvelles technologies avant d'entrer dans une classe toute équipée. Le coût de ces deux tableaux est de 8 000 € TTC. Les maires souhaitent que la communauté de communes investisse régulièrement dans ces nouveaux outils afin d'équiper toutes les écoles même si les résultats ne sont pas encore démontrés. Il est précisé que la communauté de communes n'a pas d'estimations sur les coûts d'entretien de ce type de matériel.

8 Travaux en cours

❖ Projet nouvelle tranche assainissement de BEAUMONT

Cette année, il avait été programmé la réalisation de l'assainissement du bourg de BAYAC et sur BEAUMONT, une étude diagnostic pour déterminer les travaux pour réparer les désordres et une nouvelle tranche de travaux d'extension du réseau.

L'extension qui avait été envisagée dans le schéma directeur établi en 2003 concerne les secteurs de Magal, Cros Blanc et Gondras. Cette opération permettrait de raccorder au réseau 73 abonnés supplémentaires pour un coût prévisionnel de 540 000 € HT.

Budget prévisionnel

Montant des travaux HT		540 000 €
Recettes		
Total subventions :		338 775.00 € soit 63%
Subventions		
Conseil Général	40% x 540 000 €	216 000 €
Agence Eau	25% x 491 100 €	122 775.00
Participation aux frais de branchement	73 x 255 €	18 615.00
Emprunt de 185 000		185 000,00

Cette nouvelle tranche aura un coût résiduel par abonné (214.33 €) en dessous de la redevance d'équilibre moyenne qui est de 260 €. Cela permet d'accroître le nombre d'abonnés du service et de limiter le déficit du budget.

Le conseil accepte d'engager cette tranche d'assainissement sur BEAUMONT et autorise son président à entamer toutes les procédures pour cela.

9 Renouvellement du PLAH (Programme Local pour l'Amélioration de l'Habitat)

Les mesures concernant l'habitat en Pays Beaumontois existent depuis 1976. Le PLAH a succédé à un PIG (Programme d'Intérêt Général) qui lui-même découlait d'une OPAH menée sur le Pays des Bastides et avant en Pays Beaumontois. De nombreux dossiers ont été montés. Les dossiers sont cette année moins nombreux (11 logements supplémentaires) mais le besoin existe toujours. Les attentes ont évolué.

A l'heure actuelle, de nombreuses personnes viennent interroger l'animateur du PACT ARIM sur les aides à la réduction d'énergie (prêt à taux zéro, crédit d'impôts,...) et ne sont pas comptabilisés dans le dispositif PLAH.

Les dossiers étant de moins en moins nombreux, le PACT ARIM propose de renouveler sa prestation encore cette année. Il envisage d'écrire à tous ceux qui ont bénéficié des aides pour leur expliquer les nouvelles conditions d'attribution, de relancer une information à la population et surtout de faire une étude pour ouvrir le dispositif au Pays des Bastides.

L'opération s'élève à 14 781.37 € TTC et bénéficie de subventions du Conseil Général.

10 Planning des réunions 2010

La cérémonie des Vœux pour le nouvel an est envisagée le Jeudi 7 Janvier à 17h30 à la Mairie de BEAUMONT.

Le planning des réunions pour 2010 est remis à chaque délégué.

11 Questions diverses

❖ Subvention au 6748

Au moment du budget, il avait été décidé de payer les maillots du centre de formation du FOOTBALL du Pays Beaumontois. Cette facture doit être payée au compte 6748 - subvention exceptionnelle - car il s'agit d'une subvention en nature versée à l'association.

Les membres du conseil acceptent le paiement de cette facture à ce compte.

❖ Bibliothèque de BEAUMONT et son devenir.

La bibliothèque de BEAUMONT ne peut rester dans les locaux qu'elle occupe à l'heure actuelle. Il est rappelé qu'il est envisagé de l'installer à la Maison de Pays dès que la Communauté de Communes ira à la Maison des Services Publics.

L'ordre du jour étant épuisé, Maryse BALSE remercie les délégués de leur présence et leur souhaite de bonnes fêtes.

La séance est clôturée à 11 h 00.